

La réforme du lycée

Depuis la rentrée 2010, une **nouvelle classe de seconde générale et technologique** a été mise en place dans le cadre de la réforme du lycée. Après cette première étape, des **classes de première renouvelées** en séries générales et en séries technologiques industrielles et de laboratoire entrent en vigueur à la rentrée 2011.

Calendrier

Septembre 2010

Classe de seconde

Septembre 2011

Classe de première générale

Septembre 2012

Classe de terminale générale

L'ESSENTIEL DE LA REFORME DU LYCEE

- S'informer pour mieux choisir sa voie
- Être mieux accompagné durant les années lycées
- Maîtriser les langues vivantes
- S'engager pleinement dans la vie culturelle du lycée
- Être davantage responsabilisé

LA NOUVELLE CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE

MATIÈRES et HORAIRES

Grille horaire de la nouvelle classe de seconde :

Enseignements obligatoires	Horaires élève
Français	4h
Histoire-Géographie	3h
Langue vivante 1 et 2	5h30
EPS	2h
Mathématiques	4h
Physiques-Chimie	3h
Sciences de la Vie et de la Terre	1h30
Éducation civique, juridique et sociale	0h30
Accompagnement personnalisé	2h
Enseignement d'exploration	2 x 1h30
Horaire total élève	28h30

Les élèves peuvent suivre un enseignement facultatif de 3 h (latin ou grec ou LV3 ou arts ou EPS).

LES NOUVEAUTES

Deux enseignements d'exploration :

[Voir le Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010](#)

Ces enseignements permettent aux élèves d'explorer des champs disciplinaires pour éclairer leur choix d'orientation.

L'élève choisit deux enseignements d'exploration d'une durée de 54 heures.
Au moins un enseignement d'exploration d'économie.

Un second enseignement d'exploration, différent du premier, parmi 12 possibilités.

Il faut noter que ces enseignements d'exploration ne sont pas dérogatoires et qu'ils ne conditionnent en rien l'orientation en première.

LA NOUVELLE CLASSE DE PREMIÈRE GÉNÉRALE

MATIÈRES et HORAIRES

Grille horaire de la nouvelle classe de première

Enseignements obligatoires	Horaires des élèves par série		
Enseignements communs	S	ES	L
Français	4h	4h	4h
Histoire-Géographie	4h	4h	4h
Langue vivante 1 et 2	4h30	4h30	4h30
EPS	2h	2h	2h
ECJS	0h30	0h30	0h30
Total enseignements communs	15h	15h	15h
Enseignements de spécialisation	S	ES	L
Mathématiques	4h	3h	
Sciences (en S 3h physiques et 3h SVT ou 7h sciences de l'ingénieur)	6h	1h30	1h30
SES		5h	
Littérature française			2h
Littérature étrangère en langue étrangère			2h
Enseignement au choix pour les L (5h arts, 8h arts du cirque, maths appliquées, LV3...)			3h
Total enseignement de spécialisation	10h	9h30	8h30
Accompagnement personnalisé	S	ES	L
Aide personnalisée	2h	2h	2h
TPE	S	ES	L
TPE	1h	1h	1h
Horaire total élève	28h	27h30	26h30

Les élèves peuvent suivre un enseignement facultatif de 3 h (latin ou grec ou LV3 ou arts ou EPS).

LA NOUVELLE CLASSE DE TERMINALE GÉNÉRALE

MATIÈRES et HORAIRES

Grille horaire de la nouvelle classe de terminale

Enseignements obligatoires	Horaires des élèves par série					
	S		ES		L	
Philosophie	3h		4h		8h	
Histoire-Géographie (en option pour les S)	2h		4h		4h	
Langue vivante 1 et 2	4h		4h		4h	
EPS	2h		2h		2h	
ECJS	0h30		0h30		0h30	
Mathématiques	6h		4h			
Sciences physiques	5h					
SVT (ou sciences de l'ingénieur)	3h30					
SES			5h			
Littérature française					2h	
Littérature étrangère					1h30	
Enseignement de spécialité au choix	2h		1h30		3h	
Accompagnement personnalisé	2h		2h		2h	
Horaire total élève	28h		27h		27h	

LES NOUVEAUTES COMMUNES AUX CLASSES DE SECONDE, PREMIERE ET TERMINALE

Un accompagnement personnalisé :

[Voir le Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010](#)

Il permet à l'élève d'acquérir des compétences dans le cadre d'activités de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation. L'horaire consacré à l'accompagnement personnalisé est de deux heures par semaine ou 72h annualisées. Il est intégré à l'emploi du temps des élèves. Mais c'est un temps d'enseignement distinct des heures de cours traditionnelles.

Il faut noter que l'accompagnement personnalisé représente deux heures hebdomadaires dans l'emploi du temps d'une classe mais non dans l'emploi du temps de chaque élève.

Le tutorat :

[Voir le Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010](#)

Le tutorat est mis en place de la seconde jusqu'à la terminale pour guider et conseiller l'élève dans son parcours de formation et ses choix d'orientation. Il est exercé par un enseignant, un enseignant-documentaliste ou un conseiller principal d'éducation.

Des stages de remise à niveau ou des stages passerelles:

[Voir le Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010](#)

Ces stages visent à prévenir un redoublement ou à préparer un changement d'orientation. Ils sont mis en place pour les élèves volontaires et se déroulent durant l'année scolaire, hors temps d'enseignement (par exemple les mercredis et/ou les samedis), ou pendant les vacances.

Il faut noter que sont concernés en priorité les élèves en classe de première générale ou technologique souhaitant changer de série, ou souhaitant passer dans la voie professionnelle ou inversement.

Les stages peuvent également s'adresser aux élèves de seconde souhaitant s'orienter de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle ou inversement.

De façon exceptionnelle, peuvent être concernés les élèves des classes terminales de l'enseignement général et technologique : dans ce cas, les stages devront avoir lieu dès les vacances de la Toussaint pour un changement d'orientation le plus tôt possible dans l'année.

Des langues vivantes étudiées en groupes de compétences :

[Voir le Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010](#)

Pour permettre à l'élève de mieux apprendre les langues et de maîtriser au minimum deux langues vivantes au terme de sa scolarité, les langues vivantes sont étudiées, de la seconde à la terminale, en groupes de compétences (formés sur la base des compétences inscrites dans le Cadre européen commun de référence pour les langues).

Ainsi, chaque élève progresse à son rythme et peut travailler sur une activité précise (oral, écrit, communication).

Il faut noter que la constitution des groupes est modifiable au cours de l'année et est indépendante de la série, du statut de la langue choisie (LV1, LV2, voire LV3 pour certaines langues) et de l'organisation par classes.

LES SPECIALITES

En série L, un enseignement de spécialité en terminale "droit et grands enjeux du monde contemporain" (4)* est créé.

Les spécialisations en arts (6), mathématiques (4), langues anciennes (4), langue vivante 3 (4) ou langue renforcée (4) sont conservées.

En terminale ES, une spécialisation en "sciences sociales et politiques" (2) ou en "économie approfondie" (2) ou « mathématiques » (2) est créée.

En terminale S, un enseignement de spécialité d' "informatique et sciences du numérique" (2) s'ajoute aux spécialisations en physique-chimie (8), mathématiques (9) et sciences de la vie et de la Terre (8).

*Les coefficients sont inscrits entre parenthèses

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (ES) À COMPTER DE 2013

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	coefficient	Nature de l'épreuve	durée
Français	2	Écrite	4 heures
Français	2	Orale	20 minutes
Sciences	2	Écrite	1 heure 30 minutes
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	Orale	30 minutes

Épreuves terminales

Histoire et géographie	5	Écrite	4 heures
Mathématiques	5	Écrite	3 heures
Sciences économiques et sociales	7	Écrite	4 heures
Langue vivante 1	3	Écrite et orale	3 heures
Langue vivante 2	2	Écrite et orale	2 heures
Philosophie	4	Écrite	4 heures
Éducation physique et sportive	2	Contrôle en cours de formation	

(1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE LITTÉRAIRE (L) À COMPTER DE 2013

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	coefficient	Nature de l'épreuve	durée
Français et littérature	3	Écrite	4 heures
Français et littérature	2	Orale	20 minutes
Sciences	2	Écrite	1 heure 30 minutes
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	Orale	30 minutes

Épreuves terminales

Littérature	4	Écrite	2 heures
Histoire et géographie	4	Écrite	4 heures
Langue vivante 1	4	Écrite et orale	3 heures et 20 minutes
Langue vivante 2	4	Écrite et orale	3 heures et 20 minutes
Littérature étrangère en langue étrangère	1	Orale	10 minutes
Philosophie	7	Écrite	4 heures
Éducation physique et sportive	2	Contrôle en cours de formation	

(1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE SCIENTIFIQUE (S) À COMPTER DE 2013

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	coefficient	Nature de l'épreuve	durée
Français	2	Écrite	4 heures
Français	2	Orale	20 minutes
Histoire-géographie	3	Écrite	4 heures
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	Orale	30 minutes

Épreuves terminales

Mathématiques	7	Écrite	4 heures
Physique-chimie	6	Écrite et pratique	3 heures 30 minutes
Sciences de la vie et de la Terre	6	Écrite et pratique	3 heures 30 minutes
ou écologie, agronomie et territoires (Ministère de l'Agriculture)	7	Écrite et pratique	3 heures 30 minutes
ou Sciences de l'ingénieur	6	Écrite et orale	4 heures 20 minutes
Langue vivante 1	3	Écrite et orale	3 heures et 10 minutes + 10 minutes
Langue vivante 2	2	Écrite et orale	2 heures et 10 minutes + 10 minutes
Philosophie	3	Écrite	4 heures
Éducation physique et sportive	2	Contrôle en cours de formation	

(1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

Le livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général

Le livret scolaire constitue un outil d'aide à la décision pour le jury du baccalauréat (progrès, acquis, qualités, capacités, niveau de connaissances, degré de maîtrise des compétences, sans éluder les faiblesses). Il conjugue note chiffrée et approche qualitative des résultats de l'élève.

[Voir le Bulletin officiel spécial n°3 du 22 mars 2012](#)

La couverture pour les livrets scolaires sera de la qualité « dossier 250g », de couleur **orange** pour la série ES, **bleue** pour la série L, **prune** pour la série S (options « sciences de la vie et de la Terre » et « sciences de l'ingénieur »).

Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la session 2013 du baccalauréat. Elles s'appliquent aux élèves scolarisés en première au cours de l'année scolaire 2011-2012 et aux élèves scolarisés en classe terminale à compter de la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.